

RECHERCHE BRITANNIQUE

« L'alcool pendant la grossesse augmenterait le risque d'autisme »

L'alcool pendant la grossesse augmenterait le risque d'autisme selon une récente recherche britannique.

Une recherche du Dr. Raja Mukherjee, chercheur britannique qui avait alerté la communauté médicale sur le fait que l'alcool pendant la grossesse pouvait amener une condition appelée syndrome d'alcoolisation foetale (SAF), montre maintenant que la consommation d'alcool chez les femmes enceintes augmenterait le risque d'autisme.

Cette recherche, présentée lors de rencontres médicales et publiée prochainement, serait la première à suggérer un lien entre alcool pendant la grossesse et autisme.

Selon le département de santé britannique, plus de la moitié des femmes de Grande-Bretagne prennent de l'alcool pendant qu'elles sont enceintes.

"Les facteurs génétiques sont de loin la cause la plus fréquente de l'autisme", dit le chercheur. "Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres causes. Et l'exposition prénatale à l'alcool semble en être une." [Extrait de l'article].

Document en ligne. Disponible sur : <http://www.psychomedia.qc.ca/pn/modules.php?name=News&file=article&sid=5941>. Consulté le 25/03/08 ⓘ

ACTION

« Alcool, grossesse et santé des femmes : 2ème année pour les form-actions dans le Pas-de-Calais »

Depuis 1998, des programmes d'information et de sensibilisation sur cette thématique auprès des professionnels ont été menés dans le Pas-de-Calais. Depuis 2007, l'ANPAA 62 adhère au projet Régional triennal « Alcool, grossesse et santé des femmes » soutenu par le GRSP et le Conseil Général du Pas de Calais. L'objectif de ce nouveau programme est de développer les compétences des professionnels médico-sociaux et socio-éducatifs auprès de femmes enceintes et des jeunes enfants et de renforcer les liens opérationnels entre les professionnels.

En 2007, les deux premiers territoires concernés étaient l'Arrageois et l'Audomarois. Depuis 2008, les territoires de Lens, Liévin, Hénin, Carvin sont en train de construire leur projet. [Extrait présentation ANPAA 62].

Document en ligne. Disponible sur : <http://anpaa-62.blogspot.com/2008/03/alcool-grossesse-et-santé-des-femmes-2me.html>. Consulté le 25/03/08 ⓘ

ARTICLE

« Syndrome d'alcoolisation foetale : des raisons d'espérer »

Pédiatre au Centre d'action médico-sociale précoce de Roubaix qu'il a fondé en 1981, Maurice Titrant prend en charge les enfants atteints du Syndrome d'alcoolisation foetale (SAF).

« Ils représentent 10% de ma clientèle, soit 15 à 20 enfants par mois, mais les formes complètes sont devenues beaucoup plus rares. Le dernier enfant porteur de cette forme a trois ans... Signe que les choses ont changé! Toutes les actions de sensibilisation menées depuis 20 ans à Roubaix, aussi bien en maternité qu'en PMI ont porté leurs fruits.

Aujourd'hui, l'abus d'alcool durant la grossesse est devenu rare ; en revanche, de nombreuses femmes ignorent encore que même une consommation à faibles doses peut être nuisible pour l'enfant. La sensibilité à l'alcool est variable d'un enfant à l'autre, mais même occasionnelle, elle peut induire des lésions du cerveau. Dès la troisième semaine de gestation, le risque existe. L'alcool est en effet la plus tératogène de toutes les substances que l'on connaît. Il induit les mêmes lésions que la rubéole. Donc, la consigne reste : « zéro alcool pendant la grossesse », c'est une chance en plus pour le bébé.

Socialement, la consommation occasionnelle d'alcool est encore acceptée. Il y a donc une réflexion à mener à ce niveau, pour que les compagnons des femmes enceintes par exemple, soutiennent leur compagne dans l'effort d'abstinence... Il faut aussi sensibiliser les médecins : beaucoup de gynécologues ne croient pas à l'effet tératogène d'une consommation modérée d'alcool durant la grossesse. Ils ne souhaitent pas embêter leurs clientes avec cela. Les gens ne sont pas encore assez informés! »

Source : Grossesse et tabac. In *Contact Santé*, n° 224, novembre-janvier 2008, p. 27.

CAMPAGNE SUISSE

« Alcool et santé »

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) propose une brochure de 12 pages qui aborde les points suivants : qu'est-ce qu'une consommation modérée et le plaisir de boire? Quels sont les risques inhérents à une consommation excessive? Une partie est consacrée aux femmes enceintes ou envisageant une grossesse ainsi qu'aux effets plus ou moins graves, de la consommation d'alcool, sur la santé de l'enfant.

Document en ligne. Disponible sur : http://www.sfa-isp.ch/DocUpload/alcool_sante.pdf. Consulté le 12/03/08 ⓘ

COLLOQUE

« Grossesse et santé : consommation d'alcool et autres drogues »

L'association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), soutenue par la DRASS de Bretagne et l'Assurance Maladie organise un colloque sur le thème « Grossesse et santé », les 23 et 24 octobre 2008, au Centre Equinoxe à Saint Brieuc.

Programme et inscription prochainement disponibles sur www.grossesse-sante-2008.net.

THESE

« Un syndrome peu connu en orthodontie : le syndrome d'alcoolisation foetale »

Le Syndrome d'Alcoolisation Foetale (SAF), également appelé embryofetopathie alcoolique, Syndrome d'Alcoolisme Foetal ou Syndrome de Lemoine et Jones, est l'une des conséquences de l'exposition prénatale du fœtus à l'alcool. Des effets dysmorphiques, foetopathiques, malformatifs et neurocomportementaux ont été décrits chez les nouveaux-nés soumis à une alcoolisation in utero. Le SAF est considéré comme la cause la plus commune non héréditaire de retard mental, et est décrit comme un problème majeur de santé publique dans les sociétés dans lesquelles les femmes boivent durant leur grossesse. Il nécessite un traitement et une prise en charge multidisciplinaire et par conséquent une coopération entre les professionnels de santé : chirurgiens, orthodontistes, orthophonistes, psychologues, ... Une meilleure connaissance de ce syndrome permet une meilleure prise en charge par les orthodontistes. Cette prise en charge n'est pas forcément évidente du fait du milieu social, du contexte familial, des troubles du comportement. La coopération de ces patients peut être difficile, voire limitée, d'où la nécessité de poser un plan de traitement adapté à l'enfant. [Extrait de la présentation].

Source : Un syndrome peu connu en orthodontie : le syndrome d'alcoolisation foetale / Mémoire de GRAVE Sabrina. - Thèse d'exercice : Chirurgie dentaire, Lille 2. - 2008.

ARTICLE

« Alcool et grossesse : les dangers existent mais les limites ne sont pas définies »

Lorsqu'une femme apprend qu'elle est enceinte, beaucoup de choses changent dans sa vie. Elle réfléchit à ses habitudes et notamment à sa consommation d'alcool. Mais à partir de quelle quantité l'alcool nuit-il à l'enfant? La recherche n'apporte pas de réponse univoque à cette question. Les médecins, les sages-femmes et les experts de la prévention recommandent aux femmes enceintes de renoncer à boire de l'alcool. [Extrait présentation ISPA].

Source : Alcool et grossesse : les dangers existent mais les limites ne sont pas définies In *Grand Angle*, n°1, 02/2008. Journal en ligne disponible sur : <http://www.sfa-ispac.ch/index.php?langue=F>. Consulté le 06/03/08 ⓘ

ACTION

« Conduites addictives. Des jonquilles pour une vie »

L'association Alcool assistance La Croix d'Or et la Sécurité routière ont lancé, le samedi 22 mars, pour la deuxième année consécutive, l'opération « Des Jonquilles pour une vie ». A cette occasion, des jonquilles ont été vendues un peu partout dans le Finistère pour alerter sur les conduites addictives, et plus particulièrement, sur les risques de syndrome d'alcoolisation foetal.

Tous les publics étaient visés mais plus particulièrement, les jeunes et les femmes enceintes.

Document en ligne. Disponible sur : [\[http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/finistere/conduites-addictives-des-jonquilles-pour-une-vie-20080320-2734462_1261346.php\]](http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/finistere/conduites-addictives-des-jonquilles-pour-une-vie-20080320-2734462_1261346.php). Consulté le 25/03/08 ⓘ

ETRANGER

« Nouvelles recommandations quant à la consommation d'alcool »



En **Nouvelle-Zélande et Australie**, il va être désormais obligatoire d'indiquer sur les bouteilles que consommer de l'alcool, quand on est enceinte, est un comportement "à risques" pour le fœtus.

La **Suède**, de son côté, adopte un autre discours quant à la consommation d'alcool durant l'allaitement. En effet, les autorités nationales sont revenues récemment sur une directive qui déconseillait l'alcool aux femmes qui allaitent, en disant qu'un ou deux verres de vin n'aurait pas de conséquence sur la santé de l'enfant. "Il n'y a pas de raisons médicales de se passer complètement d'alcool durant l'allaitement", a indiqué Annica Sohlström, directrice du service nutrition de l'agence gouvernementale de l'alimentation. "La quantité d'alcool que le bébé peut ingurgiter via le lait maternel est faible si l'on ne boit qu'un à deux verres de vin" par semaine, a-t-elle observé, précisant que la santé de l'enfant n'était pas affectée. Ces recommandations qui tournent le dos à celles en vigueur depuis 10 ans en Suède se basent sur l'état actuel de la recherche et ont été élaborées conjointement avec plusieurs experts, sans donner plus de précision sur l'origine des études.

Document en ligne. Disponible sur : [\[http://www.7sur7.be/7s7/fr/1523/Famille/article/detail/202072/2008/03/11/Allaiter-et-boire-ne-sont-plus-incompatibles-en-Suede.dhtml\]](http://www.7sur7.be/7s7/fr/1523/Famille/article/detail/202072/2008/03/11/Allaiter-et-boire-ne-sont-plus-incompatibles-en-Suede.dhtml). Consulté le 12/03/08 ⓘ

ⓘ signifie que le document est disponible au CODES 29